Je m'appelle Liviu, je suis Roumain, je vis en France depuis 20 ans. **En 2009**, j'ai perdu toute ma famille, ma femme, ma fille, mes parents, dans un accident et je me suis retrouvé à la rue **plusieurs années**. J'ai perdu mes papiers et la mémoire.

Dans un premier temps, les services sociaux n'ont pas accepté de me recevoir parce que comme j'avais perdu mes papiers ils me considéraient « sans papier » donc en situation illégale. Quand j'ai pu les faire refaire, il a fallu encore 3 mois avant de pouvoir demander un RDV avec les services sociaux car les services sociaux restaient sur leur idée qu'avant de refaire mes papiers j'étais en situation illégale. J'ai quand même pu faire des démarches grâce aux personnes qui m'avaient recueilli. Depuis j'ai eu des assistantes sociales très gentilles.

Quand j'ai voulu demander le rétablissement de mes droits à la SS parce que j'avais déjà eu des droits par le passé, la SS a exigé que je lui donne mon numéro de SS, que j'avais perdu aussi. Elle a refusé de me le communiquer tout en reconnaissant qu'elle l'avait. C'est grâce à Pôle Emploi que j'ai pu le retrouver, puis renouveler ma carte vitale et mes droits à la CMU-C.

Je travaille depuis juillet 2014. J'ai exercé différents métiers dans des emplois en CDD de **quelques jours ou quelques mois** entrecoupés de périodes de chômage. Depuis 2 mois, j'ai un contrat à durée déterminée d'insertion chez Espaces et j'entretiens des espaces verts. Je suis bénévole dans 2 associations comme traducteur et pour faire de l'accompagnement.

J'ai habité dans 2 hôtels **privés** sans confort (WC et douches communes, pas de cuisine) où je payais 600 € par mois. Aujourd'hui j'habite dans un hôtel privé, au 5^{ème} étage sans ascenseur où je paie 650 € par mois. Il n'y a pas de cuisine. Ce n'est pas un hôtel considéré insalubre, mais l'eau chaude et le chauffage sont souvent en panne, il y a des cafards et de l'humidité, parfois des moisissures.

J'ai déposé une demande de logement social début 2015, il faut 4 ans pour pouvoir faire un recours DALO. Je pourrai le faire en Janvier 2019.

En 2017 j'ai eu un trop perçu de la CAF que je rembourse c'est normal. Ce qui n'est pas bien c'est que la CAF décide toute seule des remboursements sans connaître notre vie. Communiquer avec la CAF ce n'est pas facile, tout faire sur internet c'est difficile. Arriver à négocier des remboursements raisonnables c'est long et pendant ce temps la CAF prend l'argent. Nous les européen on nous demande des titres de séjour pour mettre en place ou continuer nos droits. Pendant que la CAF étudie le dossier elle coupe les droits.

Pour tous les droits (logement, CAF, PE, CPAM ...) il y a beaucoup de documents à faire sur papier ou internet. Pour quelqu'un comme moi c'est infaisable, je suis toujours obligé de demander à un ami ou à une association de le faire pour moi. Aujourd'hui, je demande aux administrations d'aider les gens qui parlent mal le français, qui ne savent pas le lire ou l'écrire ou qui ont des difficultés avec l'informatique.